

Sapeur-pompier / Sapeuse-pompière



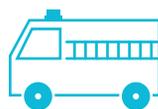
© yacobchuk / iStock

Pour remplir des missions essentielles et risquées, au service des autres, les sapeurs-pompiers doivent faire preuve de bravoure, de résistance physique et nerveuse, ainsi que d'une grande disponibilité. Moins de 20 % d'entre eux exercent en tant que professionnels (civils ou militaires). Les autres sont des volontaires.

251 900 HOMMES ET FEMMES



DEVENIR SAPEUR-POMPIER



- ✓ Recrutement sur concours ou sur tests
- ✓ À partir du brevet des collèges
- ✓ 16 ans minimum
- ✓ Bonne condition physique indispensable

DE PLUS EN PLUS DE FEMMES



19% des sapeurs-pompiers civils sont des femmes
+ 4% par rapport à 2020

Secteur et emploi

Porter secours

En France, 251 900 sapeurs-pompiers interviennent au service des citoyens. Quel que soit leur statut, ils partagent les mêmes missions et les mêmes valeurs.

► Plus de 250 000 pompiers

En 2020, la France comptait 251 900 sapeurs-pompiers. La très grande majorité d'entre eux (78 %) sont des pompiers volontaires. Les pompiers professionnels regroupent 17 % des effectifs et les militaires 5 %. Les jeunes sapeurs-pompiers et cadets représentent quant à eux 29 200 personnes.

Les femmes restent encore très minoritaires, bien que leur part progresse: elles représentent 19 % des sapeurs-pompiers civil (+ 4 % par rapport à 2020).

La profession de sapeur-pompier est relativement jeune: la moyenne d'âge est de 38 ans pour les sapeurs-pompiers civils et de 30 ans pour ceux qui ont le statut militaire.

► Différents statuts

La plupart des pompiers français **volontaires** ont un emploi à côté et bénéficient d'un planning aménagé leur permettant d'exercer leur activité. En échange de leur engagement, ils perçoivent

une indemnisation et bénéficient de prestations sociales et d'un droit à retraite. L'indemnité horaire de base est de 8,08 € pour un sapeur-pompier et de 12,15 € pour un officier. Pour devenir pompier volontaire, il faut déposer une candidature puis suivre une formation.

Les **pompiers professionnels (civils)** sont des fonctionnaires territoriaux. Ils perçoivent une rémunération composée d'un traitement indiciaire, d'une indemnité de résidence, d'un éventuel supplément familial et d'un régime indemnitaire. Elle s'échelonne entre 1 546 à 2 216 € brut par mois en fonction du grade et de l'échelon.

Les **sapeurs-pompiers de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris** et les **pompiers du Bataillon de marins pompiers de Marseille** ont, pour leur part, le statut militaire. Les pompiers militaires bénéficient d'une rémunération en fonction d'une grille d'indice et d'un grade. À Paris, les militaires du rang perçoivent un salaire net de 1 800 € en début de carrière. Pour devenir pompier militaire, il faut réussir des épreuves de sélection qui comprennent notamment des épreuves physiques et sportives.

Enfin, il est également possible d'exercer le métier de pompier **dans le privé** : pompier industriel, agent de sécurité incendie... Les métiers sont différents en fonction des sites où ces professionnels interviennent. Ils jouent un rôle essentiel dans la sécurité des sites sensibles et dans la prévention des risques en entreprise.

[Lire dossier Les métiers de la sécurité et de la surveillance n°2.544.](#)

À lire aussi

Les métiers de la gendarmerie n° 2.542

Les métiers de la sécurité et de la surveillance n° 2.544

► Une mission commune

Que les sapeurs-pompiers soient civils (professionnels ou volontaires) ou militaires, leurs missions sont similaires. Elles consistent à secourir et à protéger les personnes, les biens ou l'environnement, à lutter contre les périls ou les conséquences d'accidents de la route, inondations, pollutions, incendies...

La fréquence et la nature de ces interventions difficiles et risquées mais aussi les stratégies d'action et de prévention obligent les sapeurs-pompiers à utiliser des moyens différents selon les zones à protéger : ville, mer, montagne, rivière, forêt, sites industriels à haut risque chimique ou nucléaire, grands centres urbains ou petites communes.

La nature de leurs tâches dépend aussi du sinistre ou de l'accident pour lequel ils interviennent. Le maniement du matériel d'incendie est évidemment de rigueur et les gestes de premiers secours sur place ou en ambulance font partie du quotidien.

Secours aux personnes et incendies

En 2020, les pompiers ont effectué près de 5 millions d'interventions, principalement secourir les personnes malades, blessées, intoxiquées ou noyées. Ces missions de secours représentent près de 85 % de leur temps d'intervention sur le terrain. À celles-ci s'ajoutent des opérations comme la présence lors de manifestations publiques, les déplacements pour des fuites de gaz, d'eau, la destruction de nids d'insectes ou bien des ouvertures de portes. Les incendies représentent un peu plus de 6 % des interventions des pompiers.

Pompier du service de secours médical

Le service de santé et de secours médical (SSSM) rassemble des professionnels de la santé qui souhaitent devenir sapeur-pompier. Les médecins, infirmiers, pharmaciens, vétérinaires et psychologues peuvent s'engager comme sapeur-pompier volontaire ou, après un concours sur titre, en tant que sapeur-pompier professionnel. L'engagement au sein du SSSM dure 5 ans. Plus de 12 500 professionnels appartiennent au SSSM dont une majorité d'infirmiers.

www.pompiers.fr

[Lire dossier Les métiers de la santé n°2.7.](#)

► Perspectives d'emploi

Les principaux recruteurs de pompiers professionnels sont les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Le nombre de places varie en fonction des besoins des services et des régions.

Les centres de secours des communes recourent surtout aux sapeurs-pompiers volontaires pour prêter main-forte aux professionnels.

Il existe aussi 1 959 entreprises privées et publiques disposant du label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers ». 6 230 sapeurs-pompiers volontaires y travaillent.

L'armée de terre à Paris et la Marine nationale à Marseille recrutent les sapeurs-pompiers militaires en fonction de leurs besoins et après examen des dossiers de candidature.

À Paris, la brigade des sapeurs-pompiers compte 8 500 agents qui interviennent dans la capitale et

dans les communes limitrophes. En 2022, elle propose 1 000 postes.

<https://recrutement.pompiersparis.fr>

Dans les autres départements français, les Services départementaux d'incendie et de secours regroupent entre 1 000 à 5 000 sapeurs-pompiers (selon la taille du département et la densité de population).

Testez votre vocation très tôt !

Vous avez toujours voulu être pompier et vous voulez découvrir ce métier. Dès les années collège, il vous est possible de réaliser ce rêve. Les pompiers de Paris et de Marseille proposent aux jeunes de 14 à 16 ans une formation sur 3 ans pour découvrir le métier et se familiariser aux premiers secours. De 11 à 18 ans, il est également possible de suivre une formation sanctionnée par le BNJSP (brevet national de jeune sapeur-pompier).

► Recrutement sur concours

Le recrutement des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers (SPPNO) se fait sur concours de catégorie C (niveau brevet des collèges). Comme pour tous les concours de la fonction publique territoriale, les candidats reçus au concours sont inscrits sur une liste d'aptitude pendant 2 ans, renouvelables pour une année supplémentaire 2 fois maximum. Ils doivent rechercher eux-mêmes un emploi dans un service d'incendie et de secours : l'affectation n'est pas automatique. La liste des postes à pourvoir est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur. Une fois nommés, les candidats deviennent stagiaires pendant 1 an et ils suivent une formation dans une école départementale de sapeur-pompier. Ils sont ensuite titularisés.

www.interieur.gouv.fr rubrique Le ministère / Sécurité civile / Métiers et concours / Vacances de postes et d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels

En plus du concours SPPNO, il est possible de devenir sapeur-pompier professionnel en passant le concours d'officier (SPPO). Il s'adresse aux titulaires d'un bac + 2 pour le grade de lieutenant ou d'un bac + 3 pour le grade de capitaine.

www.pompiers.fr rubrique Devenir sapeur-pompier / Sapeur-pompier professionnel

► Conditions de travail

Très sollicité, le sapeur-pompier a des horaires chargés. Lorsqu'il est de garde, il est de service 24h d'affilée, puis il s'arrête pour un repos de la même durée. Les jours comme les nuits peuvent être très stressants, surtout dans les grandes villes.

Les sapeurs-pompiers sont, par ailleurs, souvent victimes d'agressions lorsqu'ils interviennent dans certaines situations (victimes alcoolisées, sous stupéfiants...). L'année dernière, le nombre total d'agressions a légèrement baissé, passant de 1 764 agressions en 2020 à 1 518 en 2021. En revanche, les agressions physiques ont, elles, augmenté passant de 648 agressions en 2020 à 836 en 2021. Un chiffre impressionnant qui reflète aussi la tendance croissante des pompiers à porter plainte en cas de violence ou d'agression.

► Qualités exigées

Souvent confronté à des situations humaines difficiles ou dangereuses, le sapeur-pompier doit faire preuve de courage et d'altruisme. L'évaluation du risque et la capacité à y faire face lucidement, sans témérité, font aussi partie intégrante des conditions d'exercice du métier.

Le sport est primordial chez les sapeurs-pompiers. Force, souplesse, endurance sont des qualités physiques à entretenir tant avant le recrutement que tout au long de la carrière.

Efficacité, réflexes sûrs et bonne résistance psychologique sont des qualités indispensables.

Service civique chez les pompiers

Il est possible d'effectuer un service civique d'une durée de 6 à 12 mois au sein d'un SDIS (service départemental d'incendie et de secours) ou chez les pompiers de Paris. Le volontaire, âgé de 16 à 25 ans (30 ans s'il est en situation de handicap), se voit confier des missions d'intérêt général (renfort des services de secours, soutien aux personnes en situation de précarité, actions de prévention et de formation pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement, renfort en cas de situation d'urgence...).

www.service-civique.gouv.fr

Métiers et recrutement

Sapeur-pompier et sapeuse-pomprière volontaires

Il est possible d'intégrer une caserne en tant que volontaire que ce soit pour découvrir, dès le collège, les gestes qui sauvent et ce qu'est le métier de sapeur-pompier ou pour devenir sapeur-pompier tout en exerçant une autre activité professionnelle en parallèle.

► Jeune sapeur-pompier volontaire H/F

Les sections de JSPV (jeunes sapeurs-pompiers volontaires) proposent, dès l'âge de 11 ans, à 29200 jeunes de s'initier aux techniques propres aux services d'incendie et de secours. Plusieurs activités sont proposées : initiation aux techniques de lutte contre les incendies, formation aux gestes de premiers secours, pratiques sportives, entretien de véhicules, engagement citoyen. Cette initiation est sanctionnée par un brevet national de jeune sapeur-pompier (BNJSP). Elle est prise en compte lors du recrutement du jeune comme sapeur-pompier volontaire ou professionnel. La formation a lieu tous les mercredis et/ou samedis dans un centre d'incendie et de secours du département.

De plus en plus d'établissements scolaires proposent dès la 5^e, en option, des formations de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ou des initiations aux métiers de la sécurité civile intégrées au cursus scolaire, en partenariat avec les services d'incendie et de secours de leur département. Pour rejoindre ces classes, les candidats doivent avoir un bon dossier scolaire, passer des tests d'aptitude physique et médicale et, surtout, être motivés !

www.pompiers.fr rubrique Devenir sapeur-pompier

Pour connaître les sections JSP proches de chez vous, rendez-vous sur l'annuaire des unions départementales des sapeurs pompiers : www.pompiers.fr/annuaire-des-contacts

► Sapeur-pompier volontaire (SPV) H/F

Près de 8 pompiers sur 10 sont des sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Les SPV sont des citoyens ordinaires qui ont choisi de conserver une disponibilité suffisante pour répondre à toute alerte émise par le centre de secours dont ils dépendent. Ils suivent une formation initiale à la suite de leur engagement puis, régulièrement, des formations de perfectionnement. Ils peuvent assurer toutes les missions incombant aux services d'incendie et de secours. Ils doivent être en bonne forme physique et participent régulièrement aux entraînements et tours de garde.

À noter : Les sapeurs-pompiers volontaires mineurs peuvent participer aux interventions uniquement s'ils sont sous la surveillance directe d'un sapeur-pompier chef d'équipe comptant au moins 5 ans de service effectif.

Il est possible de devenir sapeur-pompier volontaire que l'on ait ou non une activité professionnelle. Si le volontaire possède un emploi en parallèle, son employeur doit autoriser toute absence justifiée par une mission sauf si une nécessité de service impose la présence du volontaire au sein de l'entreprise.

Les sapeurs-pompiers volontaires relèvent d'un corps départemental commun ou intercommunal. Au total, ils sont 197 100 hommes et femmes présents dans les villes et les communes. Leur moyenne d'âge est de 35 ans.

Les SPV s'engagent pour 5 ans renouvelables. La première année constitue une année probatoire. Le renouvellement de l'engagement est subordonné à la vérification périodique des conditions d'aptitude physique et médicale.

En moyenne, un sapeur-pompier volontaire effectue 6 interventions par mois.

Conditions de recrutement : être âgé au minimum de 16 ans, remplir les conditions d'aptitude médicale et physique, jouir de ses droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions, s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité, et se trouver en position régulière au regard des dispositions du Code du service national.

Si les règles générales définissant le statut des SPV sont identiques et applicables à tous les départements, les modalités de sélection des candidats et les critères mis en œuvre sont de la compétence de chaque SDIS (service d'incendie et de secours).

En outre, il est préférable d'avoir suivi la formation PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) et d'habiter à proximité d'un centre de secours (pour pouvoir s'y rendre rapidement en cas d'alerte).

Les candidats qui justifient d'un diplôme de niveau bac + 3 minimum peuvent être recrutés directement en tant que lieutenant sapeur-pompier volontaire. Ceux qui justifient d'un diplôme de niveau bac + 5 peuvent être recrutés au grade de capitaine.

www.pompiers.fr rubrique Devenir sapeur-pompier

Indemnités: vacations horaires de 8,08 à 12,15 € net, selon le grade et l'activité + indemnités dimanches et jours fériés + indemnités de nuit.

Formation: la formation des SPV comprend une formation initiale et des formations continues. La formation initiale dure une trentaine de jours répartis de 1 à 3 ans. Elle est assurée par les SDIS (services départementaux d'incendie et de

secours). Comparable à celle des sapeurs-pompiers professionnels, cette formation peut être prise en charge au titre de la formation continue. Elle est adaptée aux missions effectivement confiées au SPV et nécessaire à leur accomplissement. Les SPV suivent ensuite des formations continues de perfectionnement tout au long de leur carrière (maintien des acquis, avancement, spécialisation).

Sapeur-pompier et sapeuse-pomprière professionnels

Les pompiers professionnels sont des fonctionnaires des collectivités territoriales rattachés au ministère de l'Intérieur qui opèrent sur l'ensemble du territoire national. Ils travaillent en caserne et évoluent dans une structure hiérarchisée allant du grade de sapeur à celui de colonel.

► Recrutement sur concours

Les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) représentent 41 800 hommes et femmes et dépendent des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Conditions de recrutement : concours ouvert aux candidats de nationalité française ou ressortissants européens sans conditions d'âge. Il existe 2 voies d'accès: un concours pour les SPP non-officiers (niveau brevet) et un concours pour les SPP officiers (niveau bac + 2 pour lieutenant 1^{re} classe, niveau bac + 3 pour capitaine).

À savoir : les SDIS n'organisent pas de concours chaque année. Pour connaître les dates de concours, contactez le SDIS de votre département. Paris et la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) n'ont pas de SDIS, car la mission de sapeur-pompier est assurée par la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

www.interieur.gouv.fr

Équipier cynophile

Le sapeur-pompier cynophile est un maître-chien sapeur-pompier. La voie la plus directe vers ce métier plutôt rare consiste à devenir sapeur-pompier professionnel (plutôt que volontaire, car la formation cynophile prend du temps), puis à se spécialiser. Il s'agit ensuite de trouver un département qui comprend une ou plusieurs équipes cynophiles. Renseignez-vous auprès des SDIS.

www.pompiers.fr/annuaire-des-contacts

► Sapeur-pompier professionnel non-officier (SPPNO) H/F

Le concours externe est ouvert aux candidats âgés d'au moins 18 ans titulaires d'un diplôme homologué de niveau brevet des collèges ou CAP/BEP.

Une fois toutes les épreuves du concours réussies, les lauréats sont inscrits sur une liste d'aptitudes leur permettant de postuler dans tous les départements à des postes vacants. Les concours externes de SPPNO n'ont pas lieu tous les ans. Par exemple, le précédent concours de caporal a été organisé en 2018. 3 769 places y étaient ouvertes.

Une seconde voie, accessible sans concours mais sous condition, est réservée aux sapeurs-pompiers volontaires, aux jeunes sapeurs-pompiers, aux militaires ou aux volontaires civils de sécurité civile titulaires de la formation initiale de SPV ou d'une formation équivalente, qui peuvent justifier de 3 ans de services effectifs dans la sécurité civile.

Pour tout renseignement relatif aux recrutements et aux déroulements de carrière, contactez votre SDIS.

www.pompiers.fr/annuaire-des-contacts

Autre appellation: sapeuse-pomprière civile.

Salaire (traitement indiciaire brut): de 1 663 à 2 216 € brut selon le grade et l'échelon + supplément familial et indemnités (résidence, feu, logement, responsabilité, spécialité).

Formation: après leur recrutement, les sapeurs-pompiers professionnels suivent une formation d'intégration puis, au cours de leur carrière, participent aux formations de professionnalisation (adaptation à un nouvel emploi, spécialisation...).

► Sapeur-pompier professionnel officier (SPP) H/F

Le recrutement de sapeur-pompier professionnel officier se fait par voie externe (concours) ou interne (concours et examen).

- Le **concours externe de lieutenant** est ouvert sans limite d'âge aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme universitaire d'un bac + 2 ou homologué à ce niveau.
- Le **concours externe de capitaine** est ouvert sans limite d'âge aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme universitaire d'un bac + 3 ou homologué à ce niveau.
- Le **concours interne** est ouvert aux sapeurs-pompier professionnels non-officiers justifiant de 4 ans de service effectif dans le grade au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les lauréats suivent une formation d'intégration à l'Ensosp (École nationale supérieure des officiers sapeurs-pompier) dont la durée et l'organisation varient selon le grade visé.

www.ensosp.fr

Pour tout renseignement relatif aux recrutements et aux déroulements de carrière, contactez votre SDIS.

www.pompiers.fr/annuaire-des-contacts

Autre appellation : sapeuse-pomprière civile.

Salaire (traitement indiciaire brut): de 1 663 à 2 216 € brut selon le grade et l'échelon + supplément familial et indemnités (résidence, feu, logement, responsabilité, spécialité).

Formation: après leur recrutement, les sapeurs-pompier professionnels suivent une formation d'intégration puis, au cours de leur carrière, participent aux formations de professionnalisation (adaptation à un nouvel emploi, spécialisation...).

Épreuves physiques pour les SPP

Les épreuves physiques et sportives des concours de sapeur-pompier professionnel (SPP) sont les suivantes :

- une épreuve de natation (50 m en nage libre);
- une épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger);
- une épreuve de souplesse;
- une épreuve d'endurance musculaire de la ceinture dorso-abdominale (gainage);
- une épreuve d'endurance musculaire des membres supérieurs;
- une épreuve d'endurance des membres inférieurs (Killy).

Les candidats n'ont droit qu'à un seul essai par épreuve (excepté pour la souplesse).

www.pompiers.fr

Sapeur-pompier et sapeuse-pomprière militaires

Les sapeurs-pompier de statut militaire sont rattachés au ministère de la Défense. Ils exercent à l'intérieur de zones précises. Cependant, en cas d'urgence, leurs capacités d'intervention sont étendues, y compris à l'étranger. On distingue 3 unités de pompiers militaires : BSPP, BMPM et UIISC.

► Sapeur-pompier à la BSPP H/F

La BSPP (brigade des sapeurs-pompier de Paris) est une unité militaire de l'armée de terre. Sa zone d'intervention comprend Paris et les 3 départements limitrophes (92, 93, 94). Des unités spécialisées sont détachées en France. L'effectif est d'environ 8 600 hommes et femmes pour 124 communes où vivent près de 7 millions d'habitants (auxquels s'ajoutent les millions de visiteurs venant chaque année en région parisienne). Chaque année, 450 000 interventions sont menées.

www.pompiersparis.fr

Conditions de recrutement : pour postuler à la BSPP, vous devez avoir entre 18 et 25 ans, être de nationalité française, avoir effectué la JDC (Journée Défense et Citoyenneté), avoir un casier judiciaire vierge

et être titulaire du permis B et détenir au minimum le brevet. Les candidats doivent avoir une bonne condition physique et un poids en rapport avec leur taille. Ils ne doivent présenter aucune altération des systèmes respiratoire et circulatoire. Ils doivent avoir une bonne vue sans correction, aucune lésion de l'appareil auditif et une dentition en bon état.

Après avoir déposé votre dossier dans un Cirfa (Centre d'information et de recrutement des forces armées), vous êtes convoqué pour une série de tests qui se déroulent en 3 jours. Au programme: tests de personnalité, de raisonnement et de gestion du stress, épreuves physiques (parcours sportif, tractions pour les hommes et tirage poulie pour les femmes, natation, course à pied...) et entretiens de motivation.

Vous passez ensuite des tests spécifiques au métier de sapeur-pompier : tests aquatiques, tractions, parcours sapeur-pompier et un test de connaissance sur la BSPP.

Après avoir passé les tests, vous recevez une réponse dans les 2 mois. Si vous êtes retenu, vous pouvez commencer votre formation à l'école de formation des pompiers de Paris.

Salaire mensuel débutant : 1 750 € (logé et nourri en caserne les jours de garde).

Formation : la formation des pompiers de Paris dure 4 mois au centre d'instruction de la brigade, au fort de Villeneuve-Saint-Georges (94) dont une semaine de découverte dans l'une des casernes opérationnelles. Cette formation initiale se compose de plusieurs modules : formation militaire et éthique, techniques de secourisme et techniques de sauvetage et d'extinction. À l'issue des 4 mois, un examen final est organisé pour passer l'aptitude à la compagnie d'incendie et de secours (ACIS) qui donne accès à la formation d'adaptation. Cette formation dure 2 mois et consiste en une affectation au sein de l'un des nombreux centres de secours. À l'issue des 2 mois, un examen final est organisé afin de passer l'attestation au service d'incendie et de secours (ASIS).

Près de 1 000 postes sont à pourvoir en 2022.

Pour toute question et information complémentaire sur le recrutement des pompiers, contactez le Cirfa : www.sengager.fr rubrique Nos centres de recrutement

► **Marins-pompiers au BMPM H/F**

Le BMPM (bataillon de marins-pompiers de Marseille) est une unité militaire de la Marine nationale. Afin de répondre à tous les risques présents à Marseille, dans les installations du port maritime, de l'aéroport de Marseille-Provence et d'Eurocopter, chaque marin-pompier reçoit une formation initiale en secours aux personnes, en incendies urbains, en feux de navire et feux de forêt.

Ils sont également formés à l'une des 7 sections opérationnelles spécialisées : sauvetage aquatique, recherche et sauvetage en milieu urbain, Grimp (groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux), risques technologiques, détachement d'intervention hélicoptère, dépollution, intervention technique.

Le BMPM est également amené à intervenir dans les communes des Bouches-du-Rhône, hors du département et même hors du territoire français. L'effectif du BMPM est de 2 400 personnes dont une centaine de civils.

Chaque année, environ 200 jeunes issus de toutes les régions de France deviennent marins-pompiers de Marseille.

Salaire net mensuel (solde) : quartier-maître et matelot de la flotte (QMF) : 1 500 € environ. École de Maistrance (EDM) : 1 600 € environ + indemnités.

Conditions de recrutement : le recrutement est national. Pour déposer votre candidature, vous devez vous rendre dans l'un des centres d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa) répartis sur le territoire français ou directement au bureau de recrutement du bataillon des marins-pompiers de Marseille, par téléphone au 04 96 11 76 43 ou par mail : recrutement.bmpm@yahoo.fr.

Selon que l'on aspire à devenir officier ou non, les conditions de recrutement varient.

Non-officier H/F

Au BMPM, les personnels non-officiers sont appelés **marins-pompiers** et sont recrutés avec un contrat QMP (quartier-maître et matelot de la flotte). Le candidat s'engage pour 4 ans. Il doit être âgé de 18 à moins de 26 ans, avoir au minimum le niveau 3^e et au maximum un bac + 3, et être titulaire du permis B. Il doit être de nationalité française, avoir effectué la JDC, jouir de ses droits civiques et d'une bonne moralité, être reconnu apte physiquement, savoir nager.

Pour plus de renseignements, contactez le Cirfa le plus proche de chez vous.

www.etremarin.fr rubrique Rejoignez l'équipage / Se renseigner

La sélection se fait sur entretien de motivation, visite médicale, tests psychotechniques, tests sportifs, épreuve de vertige et entretien avec un psychologue.

Formation : la formation initiale se déroule au pôle écoles Méditerranée à Saint-Mandrier (83) pendant 6 semaines. Puis, les futurs marins-pompiers intègrent l'école des marins-pompiers de la marine (EMPM) pour suivre une formation d'une durée de 11 semaines. Au programme : formation aux secours à personne, à la lutte contre les feux urbains, les feux de forêt et les feux de navire. Tout au long de leur carrière, les marins-pompiers peuvent continuer à se former pour évoluer en grade et en responsabilité.

www.marinspompiersdemarseille.com

Officier H/F

Conditions de recrutement : être âgé de plus de 21 ans et de moins de 30 ans et être apte physiquement et psychologiquement. Vous devez être titulaire d'une licence (bac + 3) minimum.

Inscription sur www.etremarin.fr

Le candidat est ensuite contacté pour un entretien de motivation. Vous devrez remplir un dossier d'inscription puis vous serez convoqué pour une visite médicale, un entretien avec un psychologue et un entretien au sein du bataillon.

Formation : après une formation initiale de 4 mois au sein de l'École navale sur le site de Lanvéoc-Poulmic (29), une formation de spécialité d'une durée de 4 mois a lieu au sein de l'école des marins-pompiers de la marine à Marseille. Les candidats recrutés signent un contrat de 8 ans.

www.marinspompiersdemarseille.com

Jeunes marins-pompiers H/F

Il est possible de devenir jeune marin-pompier (JMP) et découvrir les différentes facettes de ce métier si vous avez entre 14 et 15 ans et que vous résidez à Marseille. Si votre candidature est retenue, vous passez des épreuves écrites et sportives puis un entretien de motivation. Si vous êtes sélectionnés, vous devenez JMP et vous suivez un cycle de formation de 3 ans en parallèle de vos études (les cours ont lieu les mercredis après-midi la première année et les samedis après-midi la 2^e et la 3^e année), pour obtenir le diplôme de jeune marin-pompier de Marseille.

Vous pourrez, si vous le souhaitez, intégrer ensuite le bataillon des marins-pompiers.

www.marinspompiersdemarseille.com rubrique Recrutement / JMP de Marseille

Pour en savoir plus

Pour plus d'infos sur le secteur, l'emploi et le métier de sapeur-pompier, consultez notre sélection de ressources.

Sites de références : voir liste 1 du carnet d'adresses.

Organismes de références : voir liste 2 du carnet d'adresses.

► Sapeur-sauveteur en UIISC H/F

Les 1 400 militaires des UIISC (unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile), qu'ils soient militaires de carrière ou engagés volontaires, ont acquis une qualification spécialisée dans un ou plusieurs domaines : secourisme, lutte contre les catastrophes naturelles, déminage, feux de forêt, risques radiologiques et chimiques... Ils sont également capables de conduire et d'entretenir des véhicules de secours terrestre ou aérien.

Les sapeurs-sauveteurs ont 2 missions principales : intervenir lors de catastrophes naturelles en France et à l'étranger (tremblements de terre, pollutions

chimiques, feux de forêt...) et renforcer, si nécessaire, les moyens d'intervention locaux, qu'il s'agisse de pompiers volontaires ou professionnels.

Pour devenir sapeur-sauveteur, vous devez être de nationalité française, avoir un casier judiciaire vierge, 18 ans révolus et moins de 26 ans, être titulaire d'un brevet, d'un BEP ou d'un CAP, peu importe la spécialité. Les secouristes et les sapeurs-pompiers volontaires peuvent postuler, mais ce n'est pas un critère de sélection.

Après avoir contacté un centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa), vous passez sur place un premier entretien, choisissez 2 affectations et passez des tests psychotechniques. Le métier de sapeur-sauveteur demande une bonne condition physique. Vous serez soumis à des épreuves sportives. Une seconde rencontre avec un officier permettra de faire le point sur vos motivations et vos performances aux tests.

www.sengager.fr rubrique Nos centres de recrutement

Le contrat proposé est d'abord un contrat VDAT (volontaire de l'armée de terre) d'un an, dont une période probatoire de 3 mois (renouvelable une fois) pendant laquelle vous êtes libre de partir sans préavis et l'armée peut ne pas vous garder dans ses rangs. À la fin de votre premier contrat, vous pouvez vous réengager sur ce type de contrat ou vous engager pour 5 ans (renouvelable jusqu'à 27 ans) dans le cadre d'un contrat complémentaire en tant qu'engagé volontaire de l'armée de terre (Evat).

Les emplois tenus sont ceux d'équipier, puis chef d'équipe et chef d'agrès. Le parcours donne la possibilité d'accéder au corps des sous-officiers et des officiers pour occuper des responsabilités supérieures.

La formation dure 4 mois : 2 mois à l'UIISC 1 (une formation militaire et de secourisme), 1 mois à l'UIISC 5 (formation aux risques naturels) et 1 mois à l'UIISC 7 (formation aux risques technologiques).

Au cours des 4 mois, vous passerez des qualifications pour devenir secouriste (PSC1, PSE1, PSE2), pour combattre les feux, appréhender les risques chimiques et radiologiques et travailler sur un tremblement de terre (niveau 1 en sauvetage-déblaiement).

Salaires net débutant (solde) : environ 830 € + primes et indemnités pour les VDAT ; 1 520 € + primes et indemnités à partir du 1^{er} contrat Evat.

Les permissions sont de 25 jours pour un contrat de volontaire (VDAT), 45 jours pour un EVAT.

<https://uiisc1.fr> ; www.uiisc5.fr ; <https://uiisc7-brignoles.fr>

Études et diplômes

Diplômes recommandés

Plusieurs diplômes préparent aux métiers de la sécurité civile et peuvent être des étapes préalables à la présentation des concours de sapeur-pompier. Les formations ci-dessous sont fortement recommandées.

► CAP agent de sécurité

Durée : 2 ans

Accès : Après la 3^e.

Objectifs : Les titulaires de ce diplôme assurent la surveillance et le gardiennage des marchandises et des locaux ainsi que la protection des personnes. Ils connaissent les techniques de prévention et de lutte contre les sinistres, participent au maintien des conditions normales d'hygiène et de sécurité et peuvent administrer les premiers secours.

Contenu : Enseignements généraux (histoire-géo; maths; EPS...); enseignements professionnels (prévention et lutte contre l'incendie; secours et assistance aux personnes; autoprotection...); 15 semaines de formation en milieu professionnel.

Débouchés : Les titulaires de ce diplôme peuvent exercer en entreprises disposant de leur propre service de sécurité, prestataires de services de sécurité ou structures du service public. Ils peuvent travailler en tant qu'agent de sécurité, agent de sûreté ferroviaire, convoyeur de fonds, garde à cheval.

Poursuite d'études: mention complémentaire sûreté des espaces ouverts au public ; mention complémentaire sécurité civile et d'entreprise

[Voir liste 4 du carnet d'adresses.](#)

► CAP agent vérificateur d'appareils extincteurs

Durée : 2 ans

Accès : Après la 3^e.

Objectifs : Les titulaires de ce diplôme contrôlent régulièrement les extincteurs d'incendie et donnent des conseils sur l'achat, l'installation, le contrôle technique et la remise en état des appareils.

Contenu : Enseignements généraux; enseignements professionnels (vérification d'une installation et organisation de l'intervention; vérification d'une installation de robinet incendie armé; vérification d'extincteurs et démonstration d'utilisation); 12 semaines de formation en milieu professionnel.

Débouchés : Les titulaires de ce diplôme peuvent exercer en entreprises dans divers secteurs d'activité. Ils peuvent travailler en tant qu'agent d'entretien de casernement, ouvrier polyvalent d'entretien des bâtiments ou installateur vérificateur d'extincteurs.

Poursuite d'études: mention complémentaire ou CAP agent de sécurité en 1 an.

[Lire dossier Les métiers de la sécurité et de la surveillance n°2.544.](#)

► Mention complémentaire sécurité civile et d'entreprise

Durée : 1 an

Accès : L'accès en formation est ouvert en priorité aux titulaires d'un CAP agent de sécurité ou d'un CAP électricien.

Objectifs : Les titulaires de cette MC interviennent en prenant les mesures qui s'imposent en cas de sinistre et font appel aux services de secours compétents. Ils sont capables de gérer et de maîtriser des comportements et des situations impliquant des victimes ou des témoins et apportent une aide efficace et appropriée aux personnes en difficulté.

Contenu : La durée de la période de formation en entreprise est de 18 semaines.

Débouchés : Les titulaires de ce diplôme peuvent travailler dans les collectivités territoriales, l'administration et les entreprises privées.

[Voir liste 4 du carnet d'adresses.](#)

► Mention complémentaire sûreté des espaces ouverts au public

Durée : 1 an

Accès : L'accès à la formation est ouvert en priorité aux titulaires d'un CAP agent de sécurité.

Objectifs : Les titulaires de cette MC contribuent à la sécurité des espaces publics par la prévention et la dissuasion des actes malveillants et par l'assistance aux personnes. Ils interviennent en cas d'accident mettant en péril la sécurité des personnes.

Contenu : La durée de la période de formation en entreprise est de 18 semaines.

Débouchés : Les titulaires de ce diplôme peuvent travailler dans les services de sécurité d'une entreprise, d'une entreprise prestataire de services de prévention, de sécurité ou de sûreté pour des centres commerciaux, équipements sportifs...

[Voir liste 4 du carnet d'adresses.](#)

► Bac pro métiers de la sécurité

Durée : 3 ans

Accès : Après la 3^e.

Objectifs : Ce bac pro a pour objectif de préparer les élèves aux métiers de la sécurité au sein de la fonction publique ou pour le compte d'une société de sécurité privée.

Contenu : Enseignements généraux (identiques à tous les bacs pro), enseignements professionnels (communication professionnelle, cadre juridique, secours à personnes et protection des biens et de l'environnement, prévention des actes de malveillance et lutte contre l'incendie...) et périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines).

Débouchés : Les titulaires de ce bac pro exercent dans le domaine de la sécurité (agent de surveillance, convoyeur de fonds, gendarme, gardien de la paix) dans la fonction publique ou au sein d'entreprises privées pourvues d'un service de sécurité ou de sociétés prestataires de services de prévention et de sécurité. Possibilité de poursuivre vers le concours de gardien de la paix ou de gendarme.

► BP agent technique de prévention et de sécurité (ATPS)

Durée : 2 ans

Accès : Par la voie de l'apprentissage : être titulaire d'un diplôme de niveau CAP dans le même secteur et avoir un contrat d'apprentissage avec un employeur. Par la voie de la formation continue : soit justifier de 5 années d'expérience professionnelle dans le même secteur, soit être titulaire d'un diplôme

de niveau CAP dans le même secteur et justifier de 2 années d'expérience professionnelle, soit être titulaire d'une spécialité de bac pro du même secteur professionnel et justifier de 6 mois à 1 an d'expérience professionnelle dans le même secteur.

Objectifs : Les titulaires de ce diplôme sont formés à la prévention des risques et à l'intervention en cas de sinistre. Ils répertorient et analysent les risques propres à l'entreprise et proposent des moyens pour les prévenir. Ils apprécient l'adéquation des matériels mis à leur disposition avec les risques identifiés et savent traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance. Ils choisissent les moyens matériels et humains à engager lors d'un sinistre, savent définir les limites de l'action à mener et sont à même d'évaluer s'il y a lieu de faire appel à des services d'assistance.

Contenu : Enseignements généraux; enseignements professionnels; formation en milieu professionnel.

Débouchés : Les titulaires de ce diplôme peuvent exercer en tant qu'agent de sécurité, agent de surveillance ou agent de sûreté ferroviaire.

[Voir liste 5 du carnet d'adresses.](#)

► BTS management opérationnel de la sécurité

Durée : 2 ans

Accès : Après un bac général, technologique ou professionnel.

Objectifs : Ce BTS forme des responsables capables de manager des équipes et de participer à l'organisation du service, à la gestion administrative et juridique du personnel. Ces professionnels sont en relation directe avec le client et assurent la liaison avec les différents acteurs institutionnels et participent aux instances de sécurité.

Contenu : Enseignements généraux, techniques et professionnels : culture économique, juridique et managériale; préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité; management des ressources humaines et gestion de la relation client; participation à la sécurité globale.

Témoignage

Arnaud, sapeur-pompier

J'ai décidé, à côté de mes études, de devenir pompier volontaire pour découvrir ce métier. Au bout de 2 ans, j'ai passé les concours pour devenir pompier professionnel. On doit être polyvalent pour secourir des personnes, lutter contre des incendies ou gérer des accidents routiers... C'est aussi un métier qui demande des efforts physiques plus ou moins prolongés.

Débouchés : Les titulaires de ce BTS travaillent dans une entreprise de sécurité ou dans le service interne de sécurité d'une entreprise, d'une administration publique ou d'une association. Ils peuvent exercer le métier de chef de secteur, chef de site, chef d'équipe en télésurveillance ou en vidéo-protection.

Possibilité d'intégrer la police nationale ou municipale, la gendarmerie, un service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ou l'administration pénitentiaire après réussite des concours.

► BUT hygiène-sécurité-environnement (HSE)

Durée : 3 ans

Réforme : Le BUT est proposé depuis la rentrée 2021 suite à la réforme des DUT.

Accès : Après un bac général à orientation scientifique, un bac technologique STI2D ou STL.

Objectifs : Ce BUT forme à la gestion des risques, la prévention de la santé, la sécurité du travail et la protection de l'environnement.

Contenu : La formation est axée sur la gestion des risques, les méthodes et outils, les sciences et techniques appliquées à la gestion des risques, la protection des personnes et des biens dans leur environnement professionnel, la prévention face aux risques technologiques et environnementaux. Elle inclut aussi un stage.

Débouchés : Les titulaires de ce BUT exercent les fonctions d'animateur en sécurité du travail, technicien en risque technologique, pompier en milieu industriel.

[Voir liste 6 du carnet d'adresses.](#)

Carnet d'adresses

► Liste 1

Sites de référence

www.etremarin.fr

Édité par : La marine recrute
Sur le site : fiches métiers de la Marine nationale, offres d'emploi, informations sur les écoles de formation, annuaires des Cirfa, témoignages, échanges en ligne avec les marins ambassadeurs des métiers et actualités.

www.interieur.gouv.fr

Édité par : ministère de l'Intérieur : sécurité civile
Sur le site : présentation des métiers de la sécurité civile dans la rubrique Le ministère, calendrier des concours, vacances de postes.

www.pompiers.fr

Édité par : Sapeurs-pompiers de France
Sur le site : informations sur les sapeurs-pompiers, les formations, les concours, le volontariat civil, les jeunes sapeurs-pompiers, actualités, agenda, vidéos.

www.sengager.fr

Édité par : S'engager.fr
Sur le site : fiches métiers par domaine d'activité et spécialité, informations sur la formation initiale et de spécialité et sur l'emploi (recrutement et admissibilité), liste des Cirfa, prise de rdv en ligne, témoignages et échanges en ligne avec les soldats ambassadeurs des métiers, glossaire.

► Liste 2

Organismes de référence

Sapeurs-pompiers civils Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

Organisation du concours de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers dans chaque département.

Pour les dates des concours qui ne sont pas organisés tous les ans, il faut contacter le SDIS de son département.

www.interieur.gouv.fr
Liste des SDIS dans la rubrique Le ministère, sous-rubriques La sécurité civile puis Documentation technique, Les sapeurs-pompiers.

Sapeurs-pompiers militaires Centres d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa)

Informent sur les métiers de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air et de l'Espace et de la Marine nationale : accueil, information par téléphone, documentation, entretien d'information individuel, accompagnement par un conseiller en recrutement de l'ouverture du dossier à la signature du contrat d'engagement.

Recrutement armée de Terre www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/ou-nous-rencontrer
Recrutement Marine nationale www.etremarin.fr
www.etremarin.fr/metiers-et-formationen/tous-les-metiers/marin-pompier
www.etremarin.fr/rejoignez-l-equipage/se-renseigner

► Liste 3

Écoles spécialisées

Les formations aux différents corps de l'armée et de la sécurité civile sont accessibles sur concours. L'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire peut faciliter l'accès à ces formations.

Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM)

13003 Marseille
Tél : 04 96 11 76 43
Public

► Brevet élémentaire de quartier-maître de la flotte
Formation : initiale
Admission : entre 18-25 ans, niveau brevet des collèges minimum et bac + 3 maximum, permis B, dossier, entretiens et tests.

Durée : 6 semaines de formation initiale et 11 semaines de formation élémentaire

Brigade de sapeurs-pompiers de Paris

75017 Paris
Tél : 01 47 54 68 14
www.pompiersparis.fr

► Formation initiale de sapeurs-pompiers de Paris
Formation : initiale
Admission : - nationalité française,

Liste 1

Sites de référence

p. 12

Liste 2

Organismes de référence

p. 12

Liste 3

Écoles spécialisées

p. 12

Liste 4

Mention complémentaire

p. 12

Liste 5

BP agent technique de prévention et de sécurité

p. 13

Liste 6

BUT hygiène-sécurité-environnement

p. 13

avoir 18-25 ans, casier judiciaire vierge, très bonne condition physique, permis B, brevet des collèges a minima.
- tests + épreuves, entretien + visite médicale.
Durée : 6 mois : 4 mois de formation initiale, 1 semaine dans une caserne, examen ACIS et 2 mois de formation d'adaptation.

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises - Direction des sapeurs-pompiers (DGSCGC)

75020 Paris
Tél : 01 49 27 49 27
www.interieur.gouv.fr
Public

► Lieutenant de sapeur-pompier professionnel
Formation : continue, initiale
Admission : par concours interne, concours externe ou examen professionnel : toute personne titulaire d'un diplôme de niveau bac + 2 minimum et répondant aux modalités générales.
► Capitaine de sapeur-pompier professionnel
Formation : continue, initiale
Admission : par concours externe et concours interne toute personne titulaire d'un diplôme de niveau bac + 3 minimum et répondant aux modalités générales.

École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (Ensosp)

13100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 39 04 00
www.ensosp.fr
Public

► Master 2 risques et environnement parcours gestion des risques de sécurité civile
Formation : continue, initiale
► Master 2 risques et environnement parcours

ingénierie et management en sécurité globale appliquée
Formation : continue, initiale
► Master 2 ingénierie sécurité incendie
Formation : continue, initiale
► Formation aux emplois d'encadrement : officier de garde, chef de centre, officier d'encadrement, manager des risques de sécurité civile, chef de groupement.
Formation : continue

► Liste 4

Mention complémentaire

Ces établissements préparent la mention complémentaire (MC) sécurité civile et d'entreprise et la MC sûreté des espaces ouverts au public.

LP : lycée professionnel
SEP : section d'enseignement professionnel

Public

07301 Tournon-sur-Rhône

LP Marius Bouvier
Tél : 04 75 07 86 50
<http://marius-bouvier.elycee.rhonealpes.fr/>
► MC sûreté des espaces ouverts au public

22402 Lamballe-Armor

Lycée et section d'enseignement professionnel Henri Avril
Tél : 02 96 50 70 70
www.lyceehenriavril.fr
► MC sécurité civile et d'entreprise

40220 Tarnos

LP Ambroise Croizat
Tél : 05 59 64 71 34
www.lptarnos.fr
> MC sûreté des espaces ouverts au public

62250 Marquise

LP des Deux Caps
Tél : 03 21 99 50 40
http://lp-deux-caps-marquise.enthdf.fr/
> MC sécurité civile et d'entreprise

97430 Le Tampon

SEP du lycée Pierre Lagourgue
Tél : 02 62 96 49 49
www.lyc-plagourgue.re
> MC sûreté des espaces ouverts au public

97470 Saint-Benoît

LP Patu de Rosemont
Tél : 02 62 92 95 20
http://lycee-patu.ac-reunion.fr
> MC sûreté des espaces ouverts au public

Privé sous contrat**33072 Bordeaux**

LP privé la Ruche
Tél : 05 56 48 00 59
www.lpplaruche.com
> MC sûreté des espaces ouverts au public

59427 Armentières

Institut Nicolas Barré
Tél : 03 20 77 06 07
www.institutnicolasbarre.fr
> MC sûreté des espaces ouverts au public

74800 La Roche-sur-Foron

LP privé Sainte-Famille
Tél : 04 50 03 17 17
www.escr74.com
> MC sûreté des espaces ouverts au public

80103 Abbeville

LP Saint-Pierre
Tél : 03 22 20 62 00
http://stpierrendfstemarie.com
> MC sécurité civile et d'entreprise

(Source : Onisep)

► Liste 5**BP agent technique de prévention et de sécurité**

Ce brevet professionnel est préparé dans les établissements suivants.

02300 Chauny

Lycée professionnel privé Saint-Charles
Tél : 03 23 52 10 50
www.saint-charles-chauny.fr

07301 Tournon-sur-Rhône

Lycée professionnel Marius Bouvier
Tél : 04 75 07 86 50
http://marius-bouvier.elycee.rhonealpes.fr/

13013 Marseille

Lycée professionnel Jacques Raynaud
Tél : 04 91 66 39 40
www.formationmetier.fr/web/jacques-raynaud

13016 Marseille

Formation et Métier, CFA régional de la cité technique
Tél : 04 91 03 88 62
www.fmcfact.fr

13800 Istres

Lycée professionnel Pierre Latécoère
Tél : 04 42 41 19 50
www.lyc-latecoere.ac-aix-marseille.fr

16017 Angoulême

Lycée professionnel Jean Rostand
Tél : 05 45 97 45 00
http://lpjeanrostand.fr

22110 Rostrenen

Lycée professionnel Rosa Parks
Tél : 02 96 29 02 16
www.lp-rosaparks-rostrenen.ac-rennes.fr/

25206 Montbéliard

Lycée professionnel les Huisselets
Tél : 03 81 99 31 00
www.leshuisselets.com

25530 Vercel-Villedieu-le-Camp

Maison familiale rurale de Vercel
Tél : 03 81 56 39 40
www.mfr-vercel.com/

30908 Nîmes

Lycée professionnel Jules Raimu
Tél : 04 66 64 20 33
https://jules-raimu.mon-ent-occitanie.fr/

41001 Vendôme

Lycée professionnel André Ampère
Tél : 02 54 23 31 00
www.lycee-ampere41.com

42400 Saint-Chamond

Maison familiale rurale de Saint-Chamond
Tél : 04 77 22 11 02
www.mfr-stchamond.fr

44103 Nantes

CFA IA
Tél : 02 72 56 84 00
www.intelligence-apprentie.fr

53940 Saint-Berthevin

MFR de Saint-Berthevin
Tél : 02 43 69 25 53
www.mfrsaintberthevin.com

54970 Landres

Lycée professionnel Jean Morette
Tél : 03 82 21 92 22
www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-morette-landres

59427 Armentières

Institut Nicolas Barré
Tél : 03 20 77 06 07
www.institutnicolasbarre.fr

59871 Saint-André-lez-Lille

Lycée professionnel Vertes Feuilles
Tél : 03 20 74 75 76
http://lyceevertesfeuilles.fr

63100 Clermont-Ferrand

Lycée professionnel Camille Claudel
France
Tél : 04 73 24 01 58
http://lyceecamilleclaudel.fr/

67300 Schiltigheim

UFA Émile Mathis
Tél : 03 88 18 55 13
www.lyc-mathis-schiltigheim.ac-strasbourg.fr

69140 Rillieux-la-Pape

Lycée professionnel Sermenaz
Tél : 04 72 01 88 20
http://sermenaz.ent.auvergnerhonealpes.fr/

73200 La Motte-Servolex

Lycée professionnel privé Lasalle Sainte-Anne - Savoisiennne
Tél : 04 79 26 09 00
www.steanne-sav.fr/

74800 La Roche-sur-Foron

Lycée professionnel privé Sainte-Famille
Tél : 04 50 03 17 17
www.escr74.com

74805 La Roche-sur-Foron

Lycée général et technologique privé Sainte-famille - ESCR
Tél : 04 50 03 17 17
www.escr74.com

92014 Nanterre

Lycée polyvalent Frédéric et Irène Joliot Curie
Tél : 01 47 21 20 19
www.lyc-curie-nanterre.ac-versailles.fr

(Source : Onisep)

► Liste 6**BUT hygiène-sécurité-environnement**

Le BUT hygiène-sécurité-environnement est préparé dans les Instituts universitaires de technologie (IUT) en formation initiale, en alternance ou en formation continue.

Public**08000 Charleville-Mézières**

IUT de Charleville
Université de Reims Champagne-Ardenne
Champagne-Ardenne
Tél : 03 24 59 75 40
www.iut-rcc.fr

13708 La Ciotat

IUT d'Aix-Marseille - site de La Ciotat
Tél : 04 42 98 08 60
http://iut.univ-amu.fr/sites/site-ociotat

14500 Vire Normandie

IUT Grand Ouest Normandie - Pôle de Caen (campus de Vire Normandie)
Tél : 02 31 66 28 60
www.iutcaen.unicaen.fr

19000 Tulle

IUT du Limousin, site de Tulle
Tél : 05 55 20 59 75
www.iut.unilim.fr

20250 Corte

IUT de Corse
Université de Corse
Tél : 04 95 61 16 52
http://iut.univ-corse.fr/

32000 Auch

IUT Paul Sabatier d'Auch
Université Paul Sabatier
Tél : 05 62 61 63 00
www.iut-mpy.net

33175 Gradignan

IUT de Bordeaux - Site de Bordeaux-Gradignan
Tél : 05 56 84 57 57
www.iut.u-bordeaux.fr/

56325 Lorient

IUT de Lorient
Tél : 02 97 87 28 05
www-iutlorient.univ-ubs.fr

57970 Yutz

IUT de Thionville-Yutz
Université Paul Verlaine
Lorraine
Tél : 03 72 74 98 00
www.iut-thionville-yutz.univ-lorraine.fr

60100 Creil

IUT de l'Oise campus de Creil
Université Jules Verne
Tél : 03 44 64 46 46
<http://iut-oise.u-picardie.fr/formations/notre-offre/>

68008 Colmar

IUT de Colmar
Tél : 03 89 20 23 58
www.iutcolmar.uha.fr

69676 Bron

IUT Lumière
Tél : 04 78 77 24 50
<http://iut.univ-lyon2.fr>

70000 Vesoul

IUT de Besançon-Vesoul, site de Vesoul
Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 84 75 95 00
<http://iut-bv.univ-fcomte.fr>

76610 Le Havre

IUT du Havre
Tél : 02 32 74 46 00
www-iut.univ-lehavre.fr

79000 Niort

IUT de Poitiers - Niort -
Châtelleraut - site de Niort
Tél : 05 49 79 99 00
<http://iutp.univ-poitiers.fr>

93206 Saint-Denis

IUT de Saint-Denis
Tél : 01 49 40 61 00
www.iutsd.univ-paris13.fr

97275 Schoelcher

IUT de Martinique
Tél : 05 96 72 73 65
www.univ-antilles.fr

97410 Saint-Pierre

IUT de Saint-Pierre
Tél : 02 62 96 28 70
<http://iut.univ-reunion.fr>

(Source : Onisep)

Carnet d'adresses

Actuel Ile-de-France

► Liste 1 (IDF)

CAP agent de sécurité

Le CAP agent de sécurité est préparé dans les établissements ci-dessous.

LP : lycée professionnel
SEP : section d'enseignement professionnel

Public

75004 Paris

LP Théophile Gautier
Tél : 01 48 87 72 32
<http://lyc-theophile-gautier.ac-paris.fr>

75017 Paris

LP Maria Deraismes
Tél : 01 46 27 94 37
www.ac-paris.fr/serail/jcms/s6_185556/accueil

78192 Trappes

LP Louis Blériot
Tél : 01 30 51 88 18
www.lyc-bleriot-trappes.ac-versailles.fr

78500 Sartrouville

Lycée polyvalent Jules Verne
Tél : 01 61 04 13 00
www.lyc-verne-sartrouville.ac-versailles.fr

91210 Draveil

LP Nadar
Tél : 01 69 40 38 10
www.lyc-nadar-draveil.ac-versailles.fr

91290 Arpajon

LP Paul Belmondo
Tél : 01 60 83 80 60
www.lyc-belmondo-arpajon.ac-versailles.fr

92014 Nanterre

Lycée polyvalent Frédéric et Irène Joliot Curie
Tél : 01 47 21 20 19
www.lyc-curie-nanterre.ac-versailles.fr

95120 Ermont

Lycée des métiers Gustave Eiffel
2 allée Jean de Florette
Tél : 01 34 14 17 32
www.lyc-eiffel-ermont.ac-versailles.fr

95470 Fosses

Lycée Charles Baudelaire
Tél : 01 34 72 27 00
www.lyc-baudelaire-fosses.ac-versailles.fr

95750 Chars

LP régional du Vexin
Tél : 01 30 39 78 94
www.lyc-vexin-chars.ac-versailles.fr

Privé sous contrat

75014 Paris

SEP du Lycée privé Catherine Labouré
Tél : 01 43 22 02 62
www.saintecatherinelaboure.com/

92130 Issy-les-Moulineaux

Lycée polyvalent La Salle - Saint-Nicolas (Lycée des métiers)
Tél : 01 41 46 15 15
www.st-nicolas.org

94230 Cachan

LP Robert Keller - Le Foyer de Cachan
Tél : 01 45 46 70 01
www.foyerdecachan.org

(Source : Onisep)

► Liste 2 (IDF)

CAP agent de sécurité en alternance

Le CAP agent de sécurité se prépare en contrat d'apprentissage (A) ou en contrat de professionnalisation (CP).

75004 Paris

LP Théophile Gautier
Tél : 01 48 87 72 32
<http://lyc-theophile-gautier.ac-paris.fr>
Public
► CAP agent de sécurité : A

91210 Draveil

Lycée professionnel Nadar
Tél : 01 69 40 38 10
www.lyc-nadar-draveil.ac-versailles.fr
Public
► CAP agent de sécurité : A

Liste 1

CAP agent de sécurité p. 15

Liste 2

CAP agent de sécurité en alternance p. 15

Liste 3

Bac pro métiers de la sécurité p. 15

Liste 4

Bac pro en alternance p. 16

Liste 5

SDIS p. 16

93013 Bobigny

CFA Campus des métiers et de l'entreprise
Tél : 01 41 83 38 38
www.campus93.fr
Public
► CAP agent de sécurité : A

93297 Tremblay-en-France

CFA CAMAS
Tél : 01 56 48 09 10
www.camasformation.fr
Privé
► CAP agent de sécurité : A

93300 Aubervilliers

Greta des métiers et des techniques industrielles 93
Tél : 01 49 37 92 55
www.forpro-creteil.org
www.greta-bip93-formation.fr
Public
► CAP agent de sécurité : CP
Admission : niveau 3^e ou CAP.
► CAP agent de sécurité : CP
Admission : niveau 3^e ou CAP.

94523 Rungis

CFA CAMAS (annexe)
Tél : 01 41 73 01 50
www.camasformation.fr
Privé
► CAP agent de sécurité : A

► Liste 3 (IDF)

Bac pro métiers de la sécurité

Ces établissements préparent le bac pro métiers de la sécurité.

LP : lycée professionnel
SEP : section d'enseignement professionnel

Public

75004 Paris

LP Théophile Gautier
Tél : 01 48 87 72 32
<http://lyc-theophile-gautier.ac-paris.fr>

77100 Meaux

LP Charles Baudelaire
Tél : 01 60 09 07 05
www.lpbaudelaire.fr

77190 Dammarie-les-Lys

SEP du Lycée polyvalent Frédéric Joliot-Curie
Tél : 01 64 39 34 34
www.lyceejoliotcurie77.fr

78192 Trappes

LP Louis Blériot
Tél : 01 30 51 88 18
www.lyc-bleriot-trappes.ac-versailles.fr

78500 Sartrouville

Lycée polyvalent Jules Verne
Tél : 01 61 04 13 00
www.lyc-verne-sartrouville.ac-versailles.fr

91210 Draveil

LP Nadar
Tél : 01 69 40 38 10
www.lyc-nadar-draveil.ac-versailles.fr

91290 Arpajon

LP Paul Belmondo
Tél : 01 60 83 80 60
www.lyc-belmondo-arpajon.ac-versailles.fr

92014 Nanterre

Lycée polyvalent Frédéric et Irène Joliot Curie
Tél : 01 47 21 20 19
www.lyc-curie-nanterre.ac-versailles.fr

93700 Drancy

LP Eugène Delacroix
Tél : 01 41 60 83 15
www.lycee-delacroix-drancy.fr

94190 Villeneuve-Saint-Georges

SEP du Lycée François Arago
Tél : 01 45 10 87 00
www.lycee-arago.fr

95120 Ermont

Lycée des métiers Gustave Eiffel
2 allée Jean de Florette
Tél: 01 34 14 17 32
www.lyc-eiffel-ermont.ac-versailles.fr

95470 Fosses

Lycée Charles Baudelaire
Tél: 01 34 72 27 00
www.lyc-baudelaire-fosses.ac-versailles.fr

95750 Chars

LP régional du Vexin
Tél: 01 30 39 78 94
www.lyc-vexin-chars.ac-versailles.fr

Privé sous contrat

75014 Paris

SEP du Lycée privé Catherine Labouré
Tél: 01 43 22 02 62
www.saintecatherinelaboure.com/

92130 Issy-les-Moulineaux

Lycée polyvalent La Salle - Saint-Nicolas (Lycée des métiers)
Tél: 01 41 46 15 15
www.st-nicolas.org

93340 Le Raincy

LP et technologique Jeanne la Lorraine
Tél: 01 43 81 83 78
www.jeannelorraine93.com

94230 Cachan

LP Robert Keller - Le Foyer de Cachan
Tél: 01 45 46 70 01
www.foyerdecachan.org

(Source: Onisep)

► Liste 4 (IDF)

Bac pro en alternance

Ces établissements préparent le bac pro métiers de la sécurité en contrat d'apprentissage (A) ou en contrat de professionnalisation (CP).

75004 Paris

LP Théophile Gautier
Tél: 01 48 87 72 32
http://lyc-theophile-gautier.ac-paris.fr
Public
> Bac pro métiers de la sécurité: A

78192 Trappes

Lycée professionnel Louis Blériot
Tél: 01 30 51 88 18
www.lyc-blériot-trappes.ac-versailles.fr
Public
> Bac pro métiers de la sécurité: A

78500 Sartrouville

Lycée polyvalent Jules Verne
Tél: 01 61 04 13 00
www.lyc-verne-sartrouville.ac-versailles.fr
Public
> Bac pro métiers de la sécurité: A

91210 Draveil

Lycée professionnel Nadar
Tél: 01 69 40 38 10
www.lyc-nadar-draveil.ac-versailles.fr
Public
> Bac pro métiers de la sécurité: A

92130 Issy-les-Moulineaux

Lycée polyvalent La Salle - Saint-Nicolas (Lycée des métiers)
Tél: 01 41 46 15 15
www.st-nicolas.org
Privé sous contrat
> Bac pro métiers de la sécurité: A

93297 Tremblay-en-France

CFA CAMAS (CFA CAMAS)
Tél: 01 56 48 09 10
www.camasformation.fr
Privé
> Bac pro métiers de la sécurité: A

95470 Fosses

Lycée Charles Baudelaire
Tél: 01 34 72 27 00
www.lyc-baudelaire-fosses.ac-versailles.fr
Public
> Bac pro métiers de la sécurité: A

95750 Chars

Lycée professionnel régional du Vexin
Tél: 01 30 39 78 94
www.lyc-vexin-chars.ac-versailles.fr
Public
> Bac pro métiers de la sécurité: A

► Liste 5

SDIS

Le concours de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers est organisé dans chaque département par les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Les SDIS n'organisent pas de concours chaque année. Contacter les SDIS ci-dessous pour connaître les dates des concours. À Paris et dans les départements 92, 93 et 94, la mission de sapeurs-pompiers est assurée par les militaires de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne (SDIS Essonne)

91000 Évry-Courcouronnes
Tél: 01 78 05 46 00
www.sdis-91.fr

Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (SDIS Seine-et-Marne)

77000 Melun
Tél: 01 60 56 83 00
www.sdis77.fr

Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines (SDIS Yvelines)

78000 Versailles
Tél: 01 39 25 18 00
www.sdis78.fr

Service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise (SDIS Val-d'Oise)

95000 Neuville-sur-Oise
Tél: 01 30 75 78 60
www.sdis95.fr



www.cidj.com
rubrique réseau IJ

Plus de 1300 structures Info Jeunes vous accueillent à travers toute la France.

Vous y trouverez conseils, infos et adresses de proximité.